



11 mai 2026

*Compte rendu de la négociation avenant à l'accord de mise en place des CSE
(nombre et répartition des sièges du CSEC entre établissement) du 6 mai 2026*

Participants à la réunion pour la CGT :

- Grégoire Restoy
- Ludovic Lhopital
- Artur Mendes

Absents excusés :

- Giuseppe Lucatelli

ORDRE DU JOUR

Négociation de l'avenant à l'accord de mise en place des CSE (nombre et répartition des sièges du CSEC entre établissement).

La séance débute à 10h30.

Mr Cayrou démarre la séance à 10h30 en rappelant l'accord conclu en février sur le nombre et le périmètre des établissements distincts avant le démarrage du discours électoral et poursuit sur la composition du comité central, de déterminer à la fois le nombre de membres au comité central et la répartition des sièges au niveau de chacune des plaques, des périmètres de CSE à l'ordre du jour.

Contexte.

En 2022 il y avait 22 établissements. Lors de la négociation de début d'année, différentes évolutions ont eu lieu depuis 2022. À la fois en termes de cession de





11 mai 2026

Plaques, de redéploiement d'activités, d'acquisition et de création de sites. En tout dernier lieu lors de la négociation du mois de février, également une redéfinition des périmètres de CSE pour la région parisienne.

Situation actuelle

La cartographie de 16 établissements distincts ont été répartis dans l'accord du 17 février dernier.

En résumé.

Le passage de 22 établissements distincts et 20 CSE représentés au CSEC en 2022 à 16 établissements distincts et 16 CSE à renouveler d'ici la fin du cycle électoral prévu sur la fin du premier semestre 2027.

Quelques rappels.

- Les sites d'Amiens et de Dunkerque n'étaient pas représentés au comité central. Amiens et Dunkerque ayant des effectifs non significatifs n'étaient pas représentés au comité central.
- Cette cartographie des sièges répartis sur les différents périmètres de CSE actée avenant numéro 3 du 25 janvier 2022 était une répartition mixée, titulaire, supplément, en fonction de différents critères sur les différentes plaques et périmètres de CSE.
- Un nombre de sièges au comité central de 22 membres titulaires, 22 membres suppléants, avec une répartition entre les différents collèges.
11 personnes sur le 1^{ier} collège, 9 sur le 2^{ième} et 2 sur le 3^{ième} collège.
- Une répartition par collège avait été calculée en fonction du poids des effectifs selon les collèges. Les effectifs avaient été comptabilisés à fin 2021.





11 mai 2026

Contenu du nouvel accord de composition du Comité central.

Les différentes évolutions, en particulier sur le nombre d'établissements. 16 établissements distincts qui sont inclus dans le périmètre Stellantis and you France.

À ce jour, 16 établissements qui font partie de l'objet de l'accord de composition du comité central. Le nombre de sièges à pourvoir au comité central est à déterminer.

La répartition des sièges entre les collèges, proportionnellement aux effectifs de chacun des collèges est à déterminer puis, dans les collèges, la

Répartition des sièges entre les sites selon différents critères.

- Un critère d'effectifs.
- Un critère de poids des collèges.
- Un critère d'historique, de répartition et de représentation, à prendre en compte.
- Un critère de mixité des sièges titulaires et suppléants pour un même périmètre (Pas forcément tous les sièges titulaires et tous les sièges suppléants, mais un mix pour trouver un équilibre global de représentations).
- **Eléments à formaliser.**

Les évolutions des différentes sessions ont

concerné le Havre, Saint-Étienne et Dunkerque

(non représenté au CSEC).

Première évolution :

- Un nombre d'établissements distincts qui est en diminution par rapport à 2022, en termes du cycle électoral. 16 CSE à renouveler au lieu de 22 précédemment.
- Les regroupements sur la région parisienne.

C'est un premier point d'évolution, la réduction du nombre d'établissements qui est





11 mai 2026

significative.

- Deuxième point d'évolution, pour comparaison d'effectifs entre les 2021 et 2026, une baisse des effectifs. **Effectif de 4 693 salariés à fin 2021. Nous sommes à fin mars 2026 avec un chiffre actualisé à fin mars 3 939 salariés** (C'est un effectif qui prend en compte tous les contrats d'apprentissage, CDI et CDD). La base de calcul des effectifs est la même entre les contrats CDI, CDD et contrats d'apprentissage.

Après la réduction du nombre d'établissements, une baisse des effectifs et donc des éléments à prendre en compte.

Situation et répartition à fin mars 2026 :

- 1^{ier} collège, 1890 salariés (47,9%)
- 2^{ième} collège 1590 salariés (40,3%)
- 3^{ième} collège 459 salariés (11,6%)

Le nombre de salariés a diminué de 755 personnes depuis 2021.

Le pourcentage des effectifs 1^{ier}, 2^{ième} et 3^{ième} collège reste cohérent avec celui de 2021. La baisse de l'effectif est dû, essentiellement, à la session de sites.

Deux périmètres de CSE se détachent des autres :

- Bordeaux
- Lyon

Ils dépassent les 400 salariés.

Deux autres se détachent aussi par des effectifs à moins de 100 salariés :

- Amiens
- Tours

Les autres périmètres de CSE ont de effectifs, globalement, plutôt homogènes.

Partage des sièges sur 16 périmètres de CSE collège par collège.





11 mai 2026

Compte tenu des évolutions à la fois la réduction du nombre d'établissements et la réduction des effectifs depuis 2022, il faut une nouvelle configuration du comité central qui tient compte de ces éléments de contraction de kilomètres et d'effectifs.

Première proposition (une nouvelle configuration du comité central) :

- 14 membres titulaires et 14 membres suppléants, soit 28 membres. Compte tenu des effectifs, au-delà des 400 salariés à Bordeaux et Lyon, L'hypothèse prévoit un nombre de sièges total à 4 pour ces deux périmètres qui sont les plus importants en termes d'effectifs.

Dans cette hypothèse, maintien d'une non-représentation des périmètres de CSE, non significatifs.

Les deux périmètres de CSE qui sont à moins de 100 salariés que sont Tours et Amiens, à l'instar de ce qui avait été fait en 2022 pour Dunkerque et Amiens, de ne pas avoir de représentation sur ces sites.

Une répartition progressive en fonction des effectifs de périmètre de CSE.

- Tours et Amiens : 0 sièges
- Bordeaux et Lyon : 4 sièges (prépondérance de sièges de titulaires).
- Lille et Paris Sud : 3 sièges (répartition 1^{ier}, 2^{ième} et 3^{ième} collèges).
- Nantes, Marseille, Paris grand Ouest 1 et Paris grand Ouest 2 : 2 sièges (prépondérance de sièges titulaires 1^{ier} et 2^{ième} collèges).
- Toulouse, Paris Nord, Normandie-Rouen, Rennes, Paris Est et Stellantis and you business : 1 siège (Essentiellement des suppléants 1^{ier} et 2^{ième} collèges).

En outre :

- 14 sièges répartis en fonction de la proportionnalité du poids des effectifs et des collèges.





11 mai 2026

- 7 sièges 1^{er} collège
- 5 sièges 2^{ème} collège
- 2 sièges 3^{ème} collège

Une suspension de séance est demandée par les organisations syndicales.

Après la suspension de séance, les organisations syndicales, unanimement, remarquent que :

- 14 élus, c'est insuffisant.
- La répartition des élus titulaires n'est pas équitable.
- Plusieurs périmètres se retrouve avec des avec des suppléants et finalement sans représentation au CSEC.
- Une baisse de titulaire plus importante, proportionnellement, que la baisse des effectifs.
- Une dégradation de la qualité du dialogue social possible.

La direction répond qu'il n'y a pas que le critère de baisse des effectifs à prendre en compte.

C'est une représentation assurée de manière équilibrée pour chacun des 16 nouveaux établissements et plus sur cartographie à 22 établissements.

Il faut retrouver une réalité par rapport à cette nouvelle représentation.

En maintenant un nombre de sièges à 4 pour ceux qui dépassent les 400 et puis d'avoir une linéarité, je dirais, sur le reste des établissements, en laissant encore de côté Tour et Damien, avec des effectifs non significatifs. C'était une première hypothèse.

Deuxième proposition

- 15 titulaires et 15 suppléants soit 30 membres.

Une deuxième hypothèse qui casse cette option





11 mai 2026

prise sur le poids des périmètres les plus importants
pour avoir un peu plus de linéarité et plus d'équilibre
sur les différents CSE.

- Tour et Amiens : 0 sièges
- Bordeaux et Lyon : 3 sièges
- Toulouse, Paris Nord, Rouen et Rennes : 2 sièges
- Lille et Paris Sud : 3 sièges
- Nantes, Marseilles, Paris grand Ouest 1 et Paris
grand Ouest 2 : 2 sièges

Cette deuxième hypothèse et cette option sur le nombre total de sièges change la donne sur ensuite la répartition des sièges entre les sites.

Une tout autre configuration donc avec ces 30 sièges. Au niveau de la répartition par collège, en passant à 15 sièges, un siège de plus sur le deuxième collège. On était sur 7-5-2.

On est sur 7-6-2, si le principe de proportionnalité des effectifs en fonction des collèges est appliqué. C'est le deuxième point d'évolution avec ce changement de principe sur la répartition du total de sièges.

À la suite des remarques et à la demande des organisations syndicales de passer à 16 élus et une meilleure répartition des élus titulaires, la direction suspend la séance et revient avec une troisième proposition.

Troisième et dernière proposition

Une configuration où augmente le nombre de membres à 16.





Stellantis & You France



11 mai 2026

Premier élément, au niveau de la répartition par collège, c'est le premier collège qui en bénéficie

Deuxième élément pour prendre en compte une meilleure représentation des établissements, rajout d'un siège sur Stellantis and you business et à Paris.

Cela bouge la répartition des sièges entre les sites.

Un autre point d'évolution sur Paris-Grand-Ouest 1 et Paris-Grand-Ouest 2,

Cela modifie la répartition des sièges en panachant suppléants et titulaires de la même façon pour Paris-Grand-Ouest 1 et Paris-Grand-Ouest 2. Un siège de suppléants premier collège et puis un siège de plus pour Stellantis and you business.

Les modifications que cela a entre elle c'est pour Stellantis and you business

Et avoir un siège de suppléant au troisième collège compte tenu d'une représentation cadre importante sur ce périmètre, sur Paris-Est d'avoir une modification sur la répartition en rajoutant un siège, en basculant un siège de suppléant vers un siège de titulaire sur le deuxième collège, et puis un siège de suppléant au premier.

Les grandes répartitions. Sur Stellantis and you Business, qui a un siège au niveau du 3e collège, ici, suppléant.

Un 3e collège qui est basculé sur le poste de suppléant au 2e collège. Pour revenir sur le 1er collège, Paris-Grand-Ouest 1 et Paris-Grand-Ouest 2 est repanaché, un suppléant et titulaire. Cela amène des modifications sur le 1er collège. En termes de modifications, Rouen et Rennes qui ont un poste de titulaire sur le 1er collège. Donc 16 membres en 8,6,2.

Une meilleure répartition entre les périmètres de CSE et un panachage à Paris-Grand-Ouest 1 et Paris-Grand-Ouest 2 pour avoir un titulaire et un supplément.

Les modifications sont effectuées par rapport à la version précédente. C'est la prise en compte d'un siège supplémentaire. Il est rappelé qu'on a en termes de représentation du personnel, quelque chose de très performant par rapport à une communauté centrale de TS1, de TS2, de TS6 automobiles à 13 membres pour 40 salariés. 16 titulaires et 16 suppléants

Contacts CGT Stellantis & You France : DSC Giuseppe Lucatelli ; Artur Mendes DSC adjoint ; Grégoire Restoy RSC



cgt.stellantisandyou@outlook.fr

06 02 71 33 57

06 10 09 17 29

06 08 10 81 50



11 mai 2026

Tableau présenté par la direction

CSE	Effectifs au 03/2026				Répartition des sièges au CSEC							
	1er collège	2ème collège	3ème collège	Total	Total des sièges		1er collège		2ème collège		3ème collège	
	Ouvriers/Employés	Maîtrises	Cadres			Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	
Bordeaux	210	160	40	410	3	10,41%	1	1	1			
Lyon	175	168	61	404	3	10,26%	1		1			1
Lille	171	166	43	380	3	9,65%	1		1			1
Paris Sud	203	106	40	349	3	8,86%	1	1			1	
Nantes	147	137	32	316	2	8,02%	1				1	
Marseille	131	117	42	290	2	7,36%		1				1
Paris grand Ouest 1	147	102	22	271	2	6,88%		1	1			
Paris grand Ouest 2	115	105	29	249	2	6,32%		1	1			
Toulouse	105	88	22	215	2	5,46%	1				1	
Paris Nord	110	84	18	212	2	5,38%		1			1	
Normandie Rouen	91	80	19	190	2	4,82%	1				1	
Rennes	81	80	20	181	2	4,60%	1				1	
Paris Est	80	67	20	167	2	4,24%		1	1			
Stellantis & You Business	52	66	41	159	2	4,04%		1				1
Tours	43	38	6	87	0	2,21%						
Amiens	29	26	4	59	0	1,50%						
	1890	1590	459	3939	32	100,00%	8	8	6	6	2	2
	47,98%	40,37%	11,65%									

La direction va faire suivre la proposition d'accord sur cette dernière version.

Avec une ambition de retour sous 8 jours.

Fin de la réunion 12h20.

